



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14 :

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION AJR – AUTORISATION
DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

DOSSIER N° 14 : **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION AJR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'action de parrainage AJR s'inscrit dans l'axe 6 du schéma de développement économique qui vise à faciliter l'accès des demandeurs d'emploi au marché du travail. En effet, l'association propose aux demandeurs d'emploi son réseau pour accéder au marché du travail et les parrains assurer un suivi afin de prévenir toute rupture de contrat et garantir le maintien dans l'emploi.

Concrètement, après analyse des difficultés rencontrées par les chômeurs dans les démarches d'insertion professionnelle, l'accompagnement dispensé par les parrains consiste à bâtir des réponses adaptées : amélioration des outils et techniques de recherche d'emploi, création et animation de réseau, etc. D'ailleurs, l'association organise régulièrement des rencontres avec des recruteurs, chefs d'entreprises ou DRH, afin de présenter aux demandeurs d'emploi le monde de l'entreprise, les modalités de recrutement et éventuellement les opportunités d'embauche.

Pour la seconde année, la Ville du Bouscat souhaite conforter l'activité de l'association AJR sur le territoire et notamment auprès des demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire. Ce partenariat repose donc sur l'organisation de permanences bimensuelles dans les locaux de l'espace municipal Hippodrome. Une convention de partenariat de 3 ans sera conclue à cet effet et reprendra les termes de l'intervention et les modalités de soutien prévues par la Ville du Bouscat.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat annexé,

Considérant la contribution active de l'association dans la construction de parcours de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi Bouscatais en complément des acteurs locaux de l'insertion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET